

# L' utilisation des bois méditerranéens

**L'** Association « Casse-tête » est demandeuse de résultats concrets concernant les caractéristiques du pin noir car elle envisage de créer une entreprise d'ici un an pour fabriquer des poutres en pin noir destinée à servir d'élément porteur pour des coffrages horizontaux. Pourquoi ce choix ? Philippe Bonneaux estime à 600 000 mètres-linéaire le montant des importations annuelles de pin noir en provenance d'Autriche et destinées au coffrage dans la construction traditionnelle.

Une pré-étude de marché conclue positivement et une étude technique<sup>(1)</sup> a été menée à l'École supérieure des ingénieurs de Marseille (Esim) pour l'association. Elle compare d'une part les performances mécaniques de différents types de poutres réalisées en pin noir régional et d'autre part ces performances avec celle de poutres provenant de la concurrence. A ce stade de sa démarche, l'Association « Casse-tête » sent trois blocages pour évoluer vers la création d'entreprise : au niveau de la recherche sur le matériau-bois, au niveau de la recherche d'un scieur qui assurera un approvisionnement adapté et au niveau de l'assistance technique pour la mise au point de son produit mais aussi de l'agencement et de la conception de l'atelier. Pour le premier et le dernier point, il y a les laboratoires déjà cités. Quant au second aspect, le CICBL (Comité interprofessionnel pour la commercialisation du bois et du liège) a une action de dynamisation de ce secteur qui devrait permettre de trouver des scieurs prêts à répondre à toutes demandes. Le Service régional de la forêt et du bois (Serfob) de chaque région collecte les statistiques sur la première transformation locale. Il peut aussi apporter des réponses. Mais c'est tout le problème de la structure de recherche et d'assistance technique sur les bois qui est à nouveau posé... Les laboratoires régionaux devraient avoir un temps de retour entre la question et la réponse, par la proximité, beaucoup plus court que ce qu'il serait avec un organisme national tel le CTBA (Centre technique du bois et de l'ameublement). Le résultat n'est pas forcément le même et la complémentarité entre ces deux types de structure reste évidente. Du reste, les protocoles expérimentaux sont négociés en commun ou suivent des critères identiques. Cela s'organise. Mais on décentralise et il y a des compétences, un potentiel dans les régions à utiliser et faire fructifier.

Il existe d'assez nombreux cas d'investissements et d'initiatives individuelles, avec certes des économies d'échelle autres que celle du négoce international, mais qui essaient.

— Eric BOISSEL réalise des maisons en mélèze de embrunais (cf. son interview),

— une entreprise en Rhône-Alpes fabrique des panneaux de pavés de pin sylvestre en bois de bout pour faire du parquet,

— une entreprise de vérandas-bois dans le Gard cherche à abandonner l'utilisation des bois tropicaux, pourtant entièrement satisfaisants, au profit de bois de pays.

— Henri Mela, architecte en Corse, présente au groupe quelques produits qu'il a réalisé à titre expérimental à partir de petits bois durs de garrigue ou de maquis (lambois de chêne vert, panneaux de bois de bout d'arbousiers, de buis...) très résistants et décoratifs et qui avait déjà fait l'objet d'une tentative de production semi-industrielle il y a quelques années à Viols-le Fort (Hérault).

— le Centre régional de formation des apprentis forestiers de la Bastide des Jourdans (Vaucluse) va multiplier par deux la surface de ses locaux. Il se propose de réaliser cette opération en ossature-bois avec emploi d'essences régionales.

— réagissant au témoignage d'un exploitant forestier du Luberon déclarant avoir 60 m<sup>2</sup> de cèdre abattus qui ne trouvent pas acquéreurs, Michel Hugues, chef du service espaces verts de la mairie d'Avignon, se déclare prêt à « envisager la création de mobilier urbain, de bancs en bois de cèdre », ainsi qu'à inciter ses collègues des autres villes de la région à suivre le même chemin. Ce service utilise déjà à l'heure actuelle 4/5 tonnes de mélèze par an.

Enfin, durant la visite du chantier de l'Hôtel Énergie à Salon de Provence (cf. le compte rendu de visite), la question de la valorisation des essences méditerranéennes a été posée au représentant de Houot Méditerranée qui en a réalisé la structure bois. Pour l'instant, cela n'est pas d'actualité car le groupe Houot doit amortir les importants investissements fait dans les Vosges tant au niveau sciage qu'au niveau de la réalisation des modules.

Mais il semble réaliste d'envisager une introduction des bois méditerranéens en décoration, en revêtement c'est à dire en emploi apparent (chêne vert, arbousier, châtaigner). Cela pourrait constituer une bonne carte de visite pour les bois régionaux et une manière pédagogique de mettre en valeur de ce patrimoine méditerranéen dans les hôtels de ce type d'implantation méridionale. Idem pour les « Charpentiers des Alpes et Provence » qui se sont déclarés prêts à introduire quelques essences régionales dans des réalisations modestes comme du mobilier urbain en lamellé-collé, tout en maintenant le gros de leur production en bois du Nord. Reste à concrétiser ces vœux. A nous de proposer et de pousser les industriels à prendre position.

Abdessadek Sesbou informe que des études sont en cours pour l'utilisation de bois méditerranéens dans des panneaux bois-ciment. Mais la composition chimique des bois feuillus méditerranéens les rendrait incompatibles avec le ciment. Des traitements appropriés sont à prévoir.

R. M.

(1) Essais de poutres en pin noir, document provisoire, Association Casse-Tête et l'Esim, Août/Septembre 1987.